Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 035-200070688-20251216-2025_315-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 39
Votants : 34
Présents : 31
Absents représentés : 3

Date de la convocation : 9 décembre 2025
Date d'affichage : 9 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la Salle polyvalente « rue des Marronniers » 35133 SAINT GERMAIN EN COGLES, sous la présidence de Monsieur Christian Hubert.

Etaient présents - Mesdames et Messieurs les membres titulaires :
M. Hubert, M. Houdus, M. Janvier, M. Boulmer, M. Gaigne, Mme Meignan, M. De Gouvions Saint Cyr, M. Hervé, M. Helbert, Mme Elshout, Mme Montembault, M. Eon,
M. Pierre Sourdin, M. Vallée, Mme Cellier-Chenoir, Mme Balusson, M. Retoré, Mme Perrin, M. Jean Frédéric Sourdin, Mme Chataignier, M. Dubreil-Jardin, Mme Prunier, Mme Lohier, M. Besnard, Mme Malle, M. Monthorin, Mme Boulière, M. De Moncuit, Mme Machard, M. Avril, M. Rapinel,

Était présent en tant que suppléant sans voix délibérative : M. Jobert,

Absents excusés ayant donné pouvoir : M, Prioul représenté par Mme Meignan, Mme Blaise représentée par M. Avril, M. Hamard représenté par Mme Boulière

Absents : Mme Launay, Mme Jouaux, M. Rault, Mme Gobé, M. Germain,

Monsieur Daniel HELBERT est désigné secrétaire de séance.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2025_315_020_4.1 : Création d'un emploi permanent d'animateur territorial principal 2ème classe

Monsieur Olivier GAIGNE, Vice-Président en charge des ressources humaines informe les membres du Conseil Communautaire de la réussite au concours d'animateur territorial principal de 2ème classe de l'agent occupant le poste de responsable du pôle culture-lecture publique.

Au vu du poste et des missions accomplies par l'agent sur ce poste de responsable du pôle culture-lecture publique et l'agent ayant exprimé sa volonté d'être nommée sur ce grade de catégorie B, Il est proposé de créer un emploi permanent sur le grade d'animateur principal de 2ème classe à temps complet au tableau des effectifs à compter du 1er janvier 2026.

Vu le tableau des emplois adopté par délibération n° 2017/04 du 17 janvier 2017 modifié,

Vu les délibérations relatives au régime indemnitaire,

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent à temps complet sur le grade d'animateur principal de 2ème classe compte tenu des besoins,

Monsieur Olivier GAIGNE, Vice-président en charge des ressources humaines, propose :

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 035-200070688-20251216-2025_315-DE

- D'autoriser la création, au tableau des effectifs d'un emploi permanent à temps complet, sur le grade d'animateur principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2026. L'agent recruté bénéficiera du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité,

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026.

Vu l'exposé de Monsieur Olivier GAIGNE, Vice-président en charge des ressources humaines,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur Olivier GAIGNE, Vice-président en charge des ressources humaines, telle que présentée ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
CHRISTIAN HUBERT